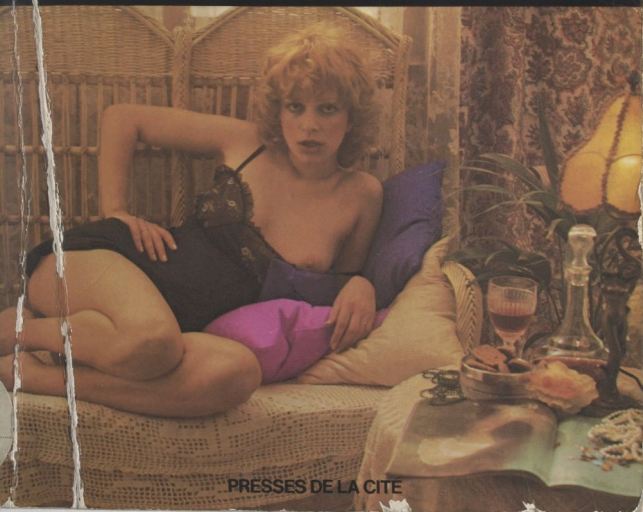


ANDRÉ BURNAT

**des inspecteurs
racontent...**

LA
BRIGADE
DES
MŒURS



PRESSES DE LA CITE

26
DES INSPECTEURS RACONTENT...

**LA BRIGADE
DES MŒURS**

16° 49. 137

128

DEPARTMENT OF THE INTERIOR
GEOLOGICAL SURVEY
WASHINGTON, D. C.

39
ANDRÉ BURNAT

DES INSPECTEURS RACONTENT...

LA BRIGADE
DES MŒURS



Presses de la Cité
Paris

DL - 21 7 1975 • 16398



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa premier de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

AVANT-PROPOS

« La Préfecture de Police porte en elle les germes de ses compromissions. » Cette terrible accusation a été lancée, il y a presque dix années, par un policier syndicaliste, commissaire-adjoint (un titre supprimé depuis lors parce qu'il ne signifiait rien) attaché à la brigade de la voie publique. Le célèbre 36, quai des Orfèvres, siège de la Police Judiciaire parisienne, était alors une véritable cocotte-minute, toujours en ébullition : la Brigade criminelle, dirigée par le commissaire Maurice Bouvier, aujourd'hui directeur central de la PJ, venait en effet d'arrêter deux de ses « frères », deux officiers de police de la Brigade mondaine, Souchon et Voitot, qui, outrepassant leurs droits — en faisant état de leurs cartes tricolores — avaient appréhendé en plein boulevard Saint-Germain Mehdi Ben Barka, le leader de l'opposition marocaine et l'avaient livré à ses tueurs.

Comme ce même commissaire avait eu le malheur d'ajouter : « Ici, c'est la permanence qui nuit », on le sanctionna en le mutant dans un commissariat de banlieue éloigné, mais on lui donna en même temps raison en faisant fusionner en une seule Police Nationale — c'est chose faite depuis le 1^{er} janvier 1968 — la Sûreté Nationale et la Préfecture de Police, qui constituait un Etat dans l'Etat et s'était laissée aller à prendre trop de mauvaises habitudes.

Le petit commissaire avait été toutefois le premier à avoir

le courage de dénoncer toutes les anomalies, toutes les imperfections qui nuisaient au renom et au bon fonctionnement de la Police Judiciaire, cette institution qui était la seule à avoir autorité dans Paris et à qui la Sûreté Nationale, dont la compétence s'étendait et s'étend encore à toute la France, devait obligatoirement faire appel si ses inspecteurs voulaient amorcer ou poursuivre une enquête. Une triste et lamentable conséquence avait, d'ailleurs, été fournie, quelques mois plus tard, par la mort en service commandé du commissaire Galibert, un Dijonnais qui venait d'être nommé à la tête du Groupe de répression du banditisme de la première brigade mobile (le seul service régional de la PJ, installé à Paris, faubourg Saint-Honoré, mais dont le champ d'activité s'étendait au-delà des limites de la capitale).

Une nuit, un indicateur avait téléphoné pour signaler la présence d'un truand connu et recherché par la police, dans un cercle de jeux interlope de la rue d'Armaillé, dans le XVII^e arrondissement. Le commissaire Galibert, formé à l'école de la Sûreté Nationale, n'était en poste que depuis quelques jours. Son premier réflexe avait été de rassembler quelques hommes de son groupe de permanence pour se rendre le plus rapidement possible dans ce bar et y « sauter » le malfaiteur. Mais ses inspecteurs lui avaient fait valoir qu'à Paris il fallait, avant toute chose, prévenir l'état-major de la Police Judiciaire du Quai, pour demander son assistance. Sur place, le commissaire Galibert fut donc contraint de laisser l'initiative à ses collègues parisiens, qui embarquèrent mollement un certain Christian David (arrêté depuis et condamné aux USA pour trafic de drogue). Parce qu'il avait présenté une carte de membre du SAC (Service d'Action Civique), on ne lui passa pas les menottes, et on le laissa de surcroît retourner dans l'établissement, pour y reprendre son imperméable. Lorsqu'il revint, son léger vêtement négligemment posé sur la saignée du bras droit, le gangster avait eu le temps de sortir d'une de ces poches un pistolet automatique, dont il vida le chargeur sur le commissaire et sur les hommes qui l'accompagnaient. La fusillade fit un mort (Galibert) et plusieurs blessés, et Christian David pu prendre la fuite.

Aujourd'hui, il n'y a plus d'Etat dans l'Etat et les policiers du 11 de la rue des Saussaies n'ont plus besoin de couverture parisienne pour traiter leurs affaires dans la capitale. En fonctionnaires dociles et obéissants, il leur arrive encore de prévenir le quai de leurs opérations en cours, mais c'est par pure courtoisie. Il semble bien, en effet, qu'ils prennent désormais un malin plaisir à agir sans rendre de comptes à quiconque. C'est ainsi qu'au mois de novembre 1974, l'Office central de répression du proxénétisme et de la traite des êtres humains ne voulut laisser à aucun autre service spécialisé, fût-il de Paris, la tâche de démanteler un véritable gang de proxénètes hôteliers. Et pour cause : la Brigade mondaine, qui en connaissait l'existence, n'était jamais intervenue pour le réduire à l'impuissance. Contrôlés par l'organisation, plusieurs établissements clandestins bénéficiaient de la protection d'un haut fonctionnaire, décédé depuis peu, qui avait eu des faiblesses pour l'une des tenancières.

Cette protection purement affective, qui durait depuis longtemps, était aussi une compromission, comme on en tolérait bien d'autres à la Mondaine. C'est en effet cette brigade que visait le petit commissaire lorsqu'il lança ses accusations, en 1965. Il ne cherchait nullement à braquer les feux de l'actualité sur la « Crim », la Brigade criminelle, spécialisée dans le meurtre ou l'assassinat, la « VP », la Voie Publique, qui, comme sa dénomination l'indique, est limitée dans ses missions à tout ce qui se passe dans la rue, sur la Financière, perdue dans ses chiffres, ou l'« Anti-Gang », la brigade de recherches et d'intervention, dont la création remontait à l'année précédente et dont la vocation initiale était de pénétrer dans le Milieu.

Ses accusations s'appliquaient donc avant tout à la Mondaine, qui n'a jamais eu la cote d'amour à la Préfecture de Police. Ses policiers (au nombre de cent deux, pas un de plus, pas un de moins — la moitié étant affectée à la lutte contre le trafic et l'usage des stupéfiants — et ce pour une agglomération de plusieurs millions d'habitants) sont, en effet, les mal-aimés du Quai. On les a relégués au fond d'un couloir donnant sur une cage d'escalier désaffectée, au deuxième étage, comme pour les éloigner de leurs collègues. En dépit

de leurs faits d'armes — en rien inférieurs à ceux des autres services — ils sont enviés, jaloués, critiqués. On leur reproche de vivre sur un grand pied, d'être trop bien habillés — comme ce fut le cas pour Voitot, qu'on appelait le « Brummel » de la Mondaine, parce que le moins voyant de ses complets était trop bien coupé pour sortir d'un magasin de confections, que son prix devait représenter l'équivalent du salaire mensuel du petit inspecteur qu'il était, et à qui l'on reprochait en outre, de s'afficher trop volontiers dans des endroits mal famés, de trop se montrer en mauvaise compagnie, d'avoir table ouverte dans tous les clubs plus ou moins bien fréquentés des nuits parisiennes.

Pourtant, ces sorties font partie du travail des policiers de la Brigade mondaine. Il faut qu'ils soient au contact permanent du vice, sous toutes ses formes : le proxénétisme, la prostitution, qu'elle soit féminine ou masculine, la pornographie, la drogue, les désaxés sexuels. Jusqu'aux constats d'adultère qui sont, ou étaient parfois, de leur ressort. Ce sont les « empêcheurs de tourner en rond » de tout un petit monde, d'un monde à part dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à celui de la plus grande entreprise française. On devrait leur en savoir gré. Ces policiers sont en effet des hommes comme les autres, avec leurs qualités et leurs défauts. Ils pourraient aisément succomber aux innombrables tentations, eux qui ne sont ni mieux, ni moins bien payés que leurs collègues. Le plus petit inspecteur débute à deux mille deux cents francs, le jeune commissaire à deux mille sept cents, le principal en fin de carrière arrive, au seuil de la retraite, à cinq mille huit cents, et, leur chef, le commissaire divisionnaire, à six mille cinq cents.

Quelques-uns ont succombé aux « sollicitations » dans le passé, d'autres les ont imités. Leur excuse ? C'est qu'ils n'avaient pas choisi la Mondaine pour y faire carrière. En décidant d'entrer dans la police, ils ne pensaient qu'à arrêter des voleurs et des assassins. Ils n'auraient jamais imaginé qu'ils seraient obligés, un jour, de prendre leurs habitudes dans les milieux frelatés, de fermer les yeux (d'eux-mêmes ou sur ordre venu du sommet de la hiérarchie) sur certains trafics pour obtenir des renseignements, d'accepter de petits

cadeaux en échange d'un service, enfin, de rédiger d'innombrables rapports qui resteraient lettre morte.

A la Mondaine, inspecteurs et commissaires doivent savoir faire preuve de beaucoup de tact et plus encore de discrétion. Ils sont à la merci de leur direction, du ministère de l'Intérieur, de l'Inspection générale des Services, la police de la police... et des hommes politiques, qui ne leur pardonnent rien. Ils n'en sont pas mieux considérés pour autant, car si, à la « Crim », on peut se permettre de louter un crâne — l'arrestation d'un meurtrier ou d'un assassin — et à l' « Anti-Gang » de commettre une bavure, on ne pardonnera pas la moindre bévue aux « flics de la Mondaine ».

On sait en effet, en haut lieu, que la tentation est très forte pour un policier, même intègre. On sait que, chaque jour, chaque nuit, il fréquente, côtoie des hommes, des femmes pour qui l'argent ne compte pas, parce qu'ils gagnent en moins de vingt-quatre heures ce qu'il a du mal à percevoir en un mois.

A la Mondaine, un policier a toutes les peines du monde à se faire allouer, sur ordre de mission (établi en plusieurs exemplaires et qu'il faut toujours renouveler), une vieille voiture des Domaines et quelques litres d'essence, dont il lui faudra justifier l'emploi par un état récapitulatif des kilomètres parcourus, alors qu'il voit ceux ou celles qu'il doit surveiller rouler dans de somptueuses limousines ou des voitures de sport de grand luxe, qu'il n'aura jamais les moyens de s'offrir. Ses notes de frais sont ridicules : soixante-dix francs lorsqu'il passe la nuit hors de chez lui, treize francs s'il se contente de prendre ses deux repas de la journée à l'extérieur, au cours d'une mission. Rien, lorsqu'il n'est pas sur une enquête ou qu'il prend des initiatives personnelles, à l'exception d'une enveloppe mensuelle de cinq cents francs, pour ses faux frais.

Que pourrait-il bien faire avec ce maigre viatique ? C'est bien peu, pour préserver son incognito et faire illusion dans des bars, des clubs ou des discothèques, où le moindre scotch coûte, au bas mot, quatre-vingts francs, la bouteille de cham-

pagne deux cents ou deux cent cinquante. A moins qu'il ne dévoile ses batteries et ne se fasse connaître. Dans ces conditions, l'on conçoit mieux où peut commencer la compromission. Chaque policier de la Mondaine affecté à un service de nuit a sa bouteille dans n'importe quelle boîte, comme un quelconque habitué. Elle ne lui est naturellement jamais facturée. Cela entre dans le cadre des relations publiques. En échange, ils se montrera plus « coulant ». Dans les mêmes conditions, il laissera travailler quelques tenanciers d'hôtels de passes, des prostituées, des travestis, qui, pour le remercier de sa tolérance, lui auront fourni des renseignements qu'il aura pu exploiter. Et il ne protestera pas lorsque ceux-ci clameront à tous vents qu'ils ont un « condé », c'est-à-dire qu'ils sont couverts par la police, ce qui est de plus en plus rare aujourd'hui.

Pourquoi ce même policier n'aurait-il pas sa vision personnelle des choses en sachant qu'à la Mondaine ses initiatives sont plus ou moins appréciées, que le Code pénal n'y a pas force de loi, qu'il est à la merci de ses chefs, du pouvoir, et, que selon la condition sociale des individus mis en cause dans des affaires de mœurs, il y aura, ou non, poursuite ? Une procédure qui aboutira au Parquet, dans le premier cas, mais fera l'objet d'un « blanc » dans le deuxième, si elle vise une personnalité. En l'occurrence, le policier rédigera un rapport qui demandera autant d'efforts que les autres, mais qui, au lieu de suivre la filière normale, cheminera, sous le sceau du secret, de la direction de la PJ au cabinet du préfet, pour aboutir enfin sur le bureau du ministre de l'Intérieur.

Ces « blancs » permettent en premier lieu d'étouffer le scandale — pas toujours, car il y a souvent des indiscretions à la base —, ensuite d'offrir un moyen de pression à la police, qui sait les utiliser le moment venu et ne dédaigne pas, à l'occasion, de ressortir ces dossiers prétendument confidentiels des coffre-forts de la place Beauvau où ils sont enfermés et auxquels très peu de hauts fonctionnaires et d'hommes politiques ont accès.

C'est ainsi que, il y a quelques années, le ministère de l'Intérieur rappela à une personnalité politique très en vue, qui manifestait le désir de briguer une fois de plus les suffrages de ses électeurs, qu'il était possible que de mauvaises langues répandent dans le public certains bruits ayant circulé sur son compte à une certaine époque. La candidature ne fut jamais déposée.

A la Mondaine, le policier sait également que sa brigade est la seule à posséder sa caisse noire, un fonds de roulement alimenté par de généreux donateurs qui, s'étant laissé surprendre dans des situations plutôt compromettantes, remercient de cette façon ceux qui auraient la possibilité de nuire à leur réputation, mais préfèrent s'en abstenir, par éthique professionnelle. Cette caisse (dont la Préfecture de Police a toujours démenti l'existence) recueille des sommes considérables qui, mises à la disposition du service (ce qui serait logique), permettraient de pallier l'insuffisance des moyens de l'Administration, en cas de besoin immédiat ou de missions imprévues. Or, il n'en est rien. Ces dons sont fondus dans la masse. Chaque inspecteur perçoit bien une enveloppe, dont le contenu varie avec son grade — cela va de cinq cents à deux mille francs par mois — et qui constitue une espèce de sursalaire. Mais l'essentiel de cette manne inattendue est réparti entre les autres brigades de la Police Judiciaire. Les dons, centralisés par la direction, sont utilisés pour rembourser les frais ou allouer des primes aux policiers de la « Criminelle » ou de l'« Anti-Gang ».

Cette mesure discriminatoire suscite l'amertume des policiers de la Mondaine qui ont conscience de faire une aussi bonne police que leurs collègues des autres étages du quai des Orfèvres, en dépit des on-dit, des rumeurs, du chantage, des pressions, des contrôles de l'IGS et du Parquet. L'an dernier, la Mondaine a établi plus de mille cent procédures (plus qu'en 1973), réduisant à l'impuissance un grand nombre d'individus vivant du marché du vice ou s'y approvisionnant : 124 personnes ont été poursuivies pour outrages publics à la pudeur (contre 97 en 1973), 40 pour outrages aux bonnes

mœurs (contre 61), 82 pour proxénétisme (contre 71), 117 pour proxénétisme hôtelier (contre 99), 74 pour trafic de stupéfiants (contre 77) et 670 pour usage de stupéfiants (contre 601).

En outre, la Brigade mondaine a fait fermer des sex-shop, saisi par milliers des films, des photographies, des illustrés, des revues et des livres, jugés par trop pornographiques. Enfin, elle a ramené de 18 000 à 10 000 le nombre des prostituées qui encombrant les rues et les espaces verts de la capitale.

Aujourd'hui, au moment où ces lignes sont écrites, des bruits divers circulent au ministère de l'Intérieur, à la Préfecture de Police et au Palais de Justice. L'IGS mènerait, en ce mois de mai 1975, une enquête sur la générosité de certaines prostituées et de leurs souteneurs envers des policiers parisiens et de hauts fonctionnaires, qui auraient été entendus par un juge d'instruction, ordinairement chargé des affaires de proxénétisme.

Quel crédit attacher à ces rumeurs, lorsqu'on sait que les postes de direction à la Brigade mondaine ont, à de rares exceptions près, toujours constitué un tremplin pour leurs détenteurs, tels les commissaires Legay et Friederich, qui terminèrent leur carrière comme directeurs de la Police municipale, Fernet, comme directeur central de la PJ à la Police nationale, Couvignou et Simbille, comme sous-directeurs de la Police Judiciaire de la Préfecture de Police.

La Préfecture de Police porte peut-être en elle les germes de ses compromissions, mais à la Mondaine, rares ont été les bavures...

Il n'en est pas de même en province, où chaque Sûreté urbaine possède sa « Mondaine », en l'occurrence sa brigade des mœurs ; appelée autrefois les « Garnis », parce que l'essentiel de son travail consistait à surveiller les hôtels meublés et leurs occupants permanents ou temporaires, on l'a rebaptisée depuis quelque temps, sans doute pour faire moins vulgaire, Services de Protection et de Préservation sociale. Ses policiers ont les mêmes tâches que leurs collègues

parisiens, c'est-à-dire la lutte contre le proxénétisme sous toutes ses formes (souteneurs et hôteliers), la prostitution provocante, les outrages aux bonnes mœurs et à la pudeur, l'homosexualité, la débauche, à l'exception du trafic et de l'usage des stupéfiants, qui restent l'apanage de détachements de plus en plus spécialisés à l'intérieur des quelque dix-sept SRPJ (Service régional de Police judiciaire) de France.

Le sigle des SPPS n'est pas encore entré dans le jargon policier, au contraire de la PJ, de la PP, de la DST ou de la VP. On appelle toujours agents des « Mœurs » ces policiers qui n'ont autorité que sur le territoire de leur circonscription. Dès qu'une affaire sort des limites de leur zone d'influence, en général le département, ils passent le relais à leur direction centrale ou à l'Office national de répression du proxénétisme et de la traite des êtres humains ; il s'agit là toutefois d'un cas assez rare, sauf s'ils découvrent un réseau de trafiquants ravitaillant la « route du vice » (les maisons de rendez-vous clandestines qui emploient des prostituées itinérantes de Saint-Raphaël à Amiens) à l'échelon national ou des pourvoyeurs de jeunes femmes consentantes ou enlevées de force pour les établissements de plaisirs d'Afrique ou d'Amérique du Sud, à l'échelon international ou mondial.

L'activité de ces mini-brigades, peu étoffées, est intense, car leur contrôle s'exerce sur plus de quarante millions d'individus. Ce sont elles, d'ailleurs, qui ont réalisé ces dernières années le plus grand nombre d'affaires et ont prêté le plus le flanc à la critique : aussi bien à Lyon qu'à Marseille, Toulouse, Lourdes, certains policiers ont en effet été convaincus de proxénétisme ou de corruption. Peut-être parce qu'en province les fonctionnaires de police participent davantage à la vie de la population dans laquelle ils sont étroitement imbriqués et qu'il se crée, avant les habitudes, des liens de sympathie plus forts qu'à Paris et qui débouchent sur des rapports faussés par l'argent.

Ce livre ne saurait pourtant être l'acte d'accusation des quelques policiers qui un jour ont voulu tirer profit de la mine d'or qu'ils contrôlent. Il entend simplement mettre en

relief les anomalies d'un système qui ne semble pas avoir de règles et de morale très précises, en faisant plus que tolérer certaines activités interdites par la loi. Il veut surtout révéler la diversité et le caractère étrange des affaires de mœurs découvertes ces dernières années en France, qu'il s'agisse des clubs privés et restaurants à partouzes, des relais galants sur la route des vacances, des ballets roses ou bleus sur la Côte ou en pays minier, de la prostitution homosexuelle ou raciste, des maisons de rendez-vous clandestines, toutes affaires qui ont provoqué les étonnements des services de protection et de préservation sociale.

Toutes les histoires racontées ici sont authentiques. Parfois nous avons volontairement changé des noms et des adresses, mais toute ressemblance avec des personnes ayant existé ou existant encore n'est pas le fait d'une pure coïncidence ou du hasard. A Paris, comme à Bergerac, Nice, Meudon, Forbach ou Lille, elles nous ont été confiées par des policiers, des juges d'instruction, des témoins, profiteurs ou victimes de ces étranges mœurs ou des journalistes amis qui ont vérifié l'exactitude de leurs informations.

LE ROI DU VICE (M. TAXI)

« Police ! Que personne ne bouge. » Tels quinze pirates décidés à ne pas faire de quartier, les inspecteurs de la Mondaine s'étaient lancés à l'abordage de la péniche, ancrée quai Voltaire, à quelques encâblures de l'Assemblée Nationale. C'était la première fois qu'ils opéraient en flagrant délit sur l'eau, pour établir un outrage public à la pudeur. Contrairement à leurs collègues de la brigade anti-gang, ils n'étaient pas armés — ils ne le sont jamais — et n'avaient donc pas l'intention de tirer, ne serait-ce qu'un coup de semonce. Ils voulaient simplement confondre le « Roi du Vice », l'organisateur patenté des partouzes du « Tout-Paris », le véritable chef d'orchestre des parties fines de la capitale. Depuis plusieurs années ils cherchaient en effet à coïncider cet industriel des plaisirs raffinés, intouchable jusqu'alors, parce que bénéficiant de trop puissantes protections.

En cette nuit du 8 mai 1973, Nikkos P..., plus connu sous son pseudonyme de « Monsieur Taxi », était là, devant eux, désarmé, nu comme un ver, les mains croisées devant lui, comme s'il les tendait déjà vers les menottes qui allaient les encercler. Il n'était plus le maître à son bord, celui de l'*Elsapopin*, ce bateau qui, s'il n'avait jamais navigué sur la Seine, transportait cependant ses passagers et ses passagères vers un autre ciel que celui de Paris.

Il paraissait plus petit que son mètre soixante-dix, ce marin d'eau douce grec, trapu, le cheveu noir et frisé, qui roulait des yeux ronds comme s'il cherchait un secours providentiel, venu de la mer... ou des coursives de son bâtiment. Il ne pouvait en espérer, car si les policiers étaient montés aussi brutalement à son bord, c'est qu'ils étaient au courant de ce qui se passait sur l'*Elsapopin*. Ils avaient tout vu depuis le quai par un hublot, dont, comme par hasard, les rideaux n'avaient pas été tirés. Une négligence impardonnable de la part d'un membre de l'équipage ou d'une des dix-neuf personnes des deux sexes, qui, aussi dévêtues que le « capitaine », se trouvaient à l'entrepont ou dans les cabines du pont inférieur.

C'était un drôle de bateau que l'*Elsapopin*. C'était la péniche du stupre et de la luxure. Le rendez-vous de tous les vices et de tous les milieux, des échangistes et des amateurs d'émotions fortes ; des personnalités du monde littéraire ou des affaires, des représentants et des femmes du demi-monde. Ce soir-là, à l'entrepont, se trouvaient notamment le descendant très authentique d'une grande dame des Lettres françaises, le directeur d'une de nos grandes écoles et... sa femme, un professeur, deux industriels, un coiffeur très connu, un pharmacien, un représentant, une comptable, une secrétaire de direction, deux grandes bourgeoises et... une prostituée. Tous étaient nus, à l'exception de quelques hommes, qui avaient conservé leurs chaussettes, ou leur pull-over. Leurs vêtements gisaient en tas, épars un peu partout, derrière le bar, dans les escaliers, dans les cabines, jetés à la hâte par des gens qui ne voulaient rien garder sur eux.

Depuis qu'elle s'était amarrée sur la rive gauche, la péniche faisait le plein le mercredi et le vendredi à partir de 21 heures : quarante à soixante personnes, qui, après s'être annoncées par téléphone, avaient franchi deux barrages pour avoir le droit d'enjamber la passerelle. C'était le plus difficile, car il fallait connaître les numéros d'appel, se faire reconnaître, en se recommandant d'un parrain ou d'une marraine, et obtenir le feu vert. A l'heure du rendez-vous, la porte de la cabine principale s'entrebâillait après le signal convenu et

l'annonce du prénom de ralliement. « Monsieur Taxi » ouvrait lui-même, et faisait les honneurs des lieux à ses hôtes. Les soirs d'affluence, on comptait un couple au mètre carré. « Monsieur Taxi » détaillait les femmes, qui devaient toutes être accompagnées, et prenait des bras des hommes les bouteilles de whisky ou de champagne qu'ils apportaient. C'était leur octroi. Leurs compagnes étaient admises sans « pot de vin ». Les hommes seuls acquittaient en revanche une dîme, calculée à la tête du client et variant entre cent à quatre cents francs : jamais les intéressés n'ont pu percer le secret de cette différence de prix.

Malgré l'éclairage tamisé, la lumière était suffisante pour que l'on aperçoive le buffet ; des spécialités grecques, que « Monsieur Taxi » vantait à ses « invités ».

— C'est ma mère qui les prépare.

Chacun se servait et se dirigeait vers les petites tables, qui se trouvaient sous les hublots, de chaque côté de la cabine d'accueil. Robes du soir et mini-jupe se mêlaient aux costumes stricts ou aux « jeans ». On faisait connaissance, on liait conversation. C'était la première sélection, mais on restait très « Régence ». On parlait de tout et de rien. « Monsieur Taxi » faisait le tour du propriétaire, s'inquiétait du service, des désirs de ces dames. Il disait un bon mot, flattait une poitrine très décolletée ou une croupe trop provocante, et poussait à la consommation de boissons alcoolisées. Lorsqu'il estimait que la glace était rompue, il se chargeait de l'ambiance. Il donnait, d'abord, un peu plus de volume à la chaîne stéréophonique, puis entraînait une cavalière sur la petite piste de danse. Des « slow » langoureux, lascifs, qui lui permettaient de se montrer tendre et caressant. Il était bientôt rejoint par quelques couples, dont les mains s'égarèrent à travers les vestons ou les robes. Lorsqu'il se rendait compte que les danseurs parvenaient aux limites du strip-tease, il frappait dans ses mains. La musique s'arrêtait brusquement, figeant l'assistance, à laquelle il s'adressait en ces termes :

— Maintenant, aux matelas. Tous en bas, mais avant, il faut faire le ménage. C'est très facile. Repliez les tables et

plaquez-les contre les cloisons. Ne vous occupez pas de la vaisselle. Mettez-la en boule et jetez-la dans les poubelles : elle est en carton. Vous avez dû vous en rendre compte.

La petite assemblée, un peu éméchée, très débraillée, se rendait alors, en bande, vers le pont inférieur en empruntant un petit escalier. Dans les cabines, à fleur d'eau, hommes et femmes prenaient les matelas qui s'y trouvaient, les remontaient en riant et les disséminaient dans la grande salle :

« C'est parti, en Taxi », lançait alors le maître d'œuvre, qui se déshabillait entièrement et faisait semblant de choisir une partenaire. En vérité, son choix était fait depuis longtemps. Il prenait par la main une comparse, une prostituée, qu'il dévêtait aussi rapidement qu'il s'était dénudé. Le couple s'allongeait sur sa couche de fortune et se livrait aux prémices de l'amour, sous les yeux curieux de ceux qui venaient là pour la première fois, les regards intéressés des habitués, qui, avant de prendre part aux ébats, voulaient voir si « Monsieur Taxi » n'avait pas inventé de nouveaux jeux.

Tout le monde ne participait pas pour autant, malgré l'entrain du « capitaine ». Des dames restaient engoncées dans leur manteau de fourrure. Des messieurs, très dignes, resserraient nerveusement leur nœud de cravate. Ils demeuraient, là, en rond, préférant rester voyeurs, plutôt que d'entrer dans la danse. Ils n'osaient pas, incapables de se débarasser d'une timidité naturelle.

Cette nuit du 8 mai 1973, aucune des vingt personnes présentes n'eut le temps de se rhabiller. Sur le pont supérieur treize hommes, dont « Monsieur Taxi » et quatre femmes étaient alignés. Nus, excepté Monsieur Balançoire, vêtu d'un pull-over, et monsieur Claude L..., photographe de mode de son état qui, ayant conservé son slip, sa chemise et ses chaussettes, évoluait entre une cabine et les toilettes, à la recherche d'un cachet d'aspirine. Nues, sauf mademoiselle Simone M..., en baby-doll rose bonbon et madame Madeleine de..., qui serrait autour d'elle son manteau de vison, sous lequel elle ne portait qu'un porte-jarretelles et des bas noirs.

Pour que le flagrant délit d'outrages publics à la pudeur

soit établi, compte tenu de la personnalité des participants à cette croisière sans horizon, les policiers devaient faire en sorte qu'ils ne puissent contester l'outrage public à la pudeur.

On les embarqua donc tels quels... dans un panier à salade qui prit la direction du siège de la Brigade mondaine. Il paraît que le descendant de notre femme-écrivain, le directeur de notre grande école et son épouse, le professeur et les autres, n'étaient pas très fiers, lorsque, enveloppés de couvertures de grosse laine pour ne pas choquer la vue des agents de faction, ils furent invités à descendre du car devant le 36, quai des Orfèvres. Comble d'humiliation, c'est dans cette tenue qu'ils furent invités à décliner leur identité. Après quoi, les policiers les laissèrent reconnaître leurs vêtements et se rhabiller.

Ils étaient vingt, répartis dans les petits bureaux du deuxième étage de la Mondaine. Ils y passèrent la nuit et furent tous déférés au Parquet pour outrages publics à la pudeur. Inculpé, un seul demeura en prison : Dimitri Petropoulos. Le jour du jugement, il ressortit libre, au même titre que ses « invités » du prétoire (il y avait d'ailleurs longtemps qu'il n'était plus en détention préventive). Le procureur Dropet le traita de « parasite répugnant, pourvoyeur de chairs plus ou moins fraîches du Tout-Paris » tandis que le représentant du Ministère Public précisait que « chacun était libre de son corps, libre d'être immoral, que cela ne tombait pas encore sous le coup de la loi », à condition de ne pas se donner en spectacle.

L'inspecteur M..., de la Mondaine, expliqua les raisons de son intervention :

— Du quai, on voyait tout ce qui se passait par le trou du hublot. Nous avons tous constaté le flagrant délit (les inspecteurs étaient quinze), avant de monter à bord. Ensuite, on a bloqué les gens à la place où ils se trouvaient. Car, dans ce genre d'affaire, leur premier réflexe est de se précipiter sur leur pantalon ou sur leur jupe. Donc, les risques d'erreurs sont inexistantes. »

Personne ne posa de question indiscrete au policier, ne serait-ce que pour savoir comment il s'expliquait ce hublot ouvert sur une péniche, dont le propriétaire prenait d'ordi-

naire tant de précautions avant de laisser monter les gens à son bord. Personne ne chercha à comprendre pourquoi la Mondaine s'était décidée, sur le tard, à mettre fin à ces partouzes, célèbres dans tout Paris et qui duraient depuis des années, au vu et au su de tout le monde.

Nikkos P... fut condamné à treize mois de prison, dont cinq avec sursis, à dix mille francs d'amende et à un redressement fiscal de treize mille francs... Seize de ses invités écopèrent de cinq cents francs d'amende. Trois furent acquittés : deux messieurs très graves et une demoiselle, qui avaient été découverts, étroitement unis dans une cabine, à fond de cale. Ils étaient nus et se livraient aux mêmes ébats que les autres, mais ils ne pouvaient choquer d'autres yeux que ceux des policiers. Ils n'étaient donc pas coupables.

Le procès de l'*Elsapopin* était à peine terminé qu'on reparla de « Monsieur Taxi ». On ressortit même des dossiers sur lui, des rapports établis par les Renseignements Généraux, au cours des années précédentes. On apprit ainsi, que, dès le début de 1969, P... s'était lancé dans l'organisation systématique des rendez-vous galants, qu'il s'agissait là de la principale source de revenus de cet ex-petit comptable de quarante ans, inscrit à l'ASSEDIC, et, qui habitait toujours chez ses parents, rue Jouffroy, dans le dix-septième arrondissement. Il avait fait fortune en montant des parties fines deux fois par semaine, à Paris et en banlieue, dans des appartements ou des bureaux, prêtés ou loués, en créant des « safaris géants », en louant des trains de plaisir à destination du Danemark, de la Belgique ou de la Suède, des avions-charter pour l'Angleterre, des yachts de réjouissances en mer, qui portaient des luxueuses villas de la Côte d'Azur, avec quelquefois trois cents personnes à leur bord.

La Mondaine était naturellement au courant des agissements troubles du personnage. Elle l'avait suivi, elle avait « logé » le client, pour utiliser le jargon policier, sachant pourtant qu'elle ne pouvait rien faire contre lui, car il bénéficiait de protections au plus haut niveau. Celles-ci prenaient même un caractère choquant, car lorsque P... était convoqué

Cabarets « honnêtes » aux arrière-salles surprenantes, restaurants « familiaux » où tables et planchers se recouvrent de matelas le soir venu, appartements discrets fréquentés par de trop nombreux messieurs, auberges accueillantes, péniches entraînant leurs passagers dans des croisières d'un style nouveau — ce sont là quelques-uns des théâtres d'opération des agents de la Mondaine, ces policiers dont le métier consiste à côtoyer en permanence le vice sous toutes ses formes (proxénétisme, prostitution, pornographie, drogue, perversions en tous genres) sans se laisser prendre au piège de l'argent vite gagné. Autant dire que les constats d'adultère qui sont — encore — de leur ressort, constituent pour eux une heureuse détente...

Pour aussi étonnant que cela puisse paraître, les scandales amusants, pitoyables ou révoltants examinés — ou dévoilés — dans cet ouvrage ne sont nullement le fruit de l'imagination fertile d'un écrivain de profession. Choisis parmi bien d'autres pour leur caractère « exemplaire » par un spécialiste des « Mœurs », certaines de ces affaires ont amené des personnalités haut placées à exercer des pressions discrètes, mais vigoureuses, visant à les étouffer. Cela ne les a pourtant pas empêchées, sinon d'éclater, du moins d'apparaître au grand jour, grâce à l'intervention de policiers intègres qui voulaient à tout prix que « la lumière soit ».

Dans la mesure où, sur le plan de la violation de la Loi en général, des lois sur les mœurs en particulier, l'imagination des spécialistes est sans bornes — le lecteur en jugera pièces à l'appui — l'on peut affirmer sans risque que les scandales exposés dans ce livre seront bien vite supplantés par d'autres. Certains prénoms (Claude, Billy...) sont d'ailleurs déjà sur toutes les lèvres, ou le seront sous peu. Autant dire que les inspecteurs de la Brigade des Mœurs sont loin d'être au bout de leurs surprises.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7531 05278673 9

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

